



Formulaire 15587*06 : Requête aux fins de saisine du conseil de prud'hommes (CPH) par un employeur

Cerfa n° 15587*06 - Ministère chargé de la justice

Permet à l'employeur de saisir le CPH en cas de différend :

- entre un salarié et l'employeur (ou le représentant de l'employeur),
- ou entre salariés dans le cadre du travail.

Accéder au
formulaire [PDF - 116.2 KB] [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15587.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15587.do)

Vérfié le 29 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Saisine du conseil de prud'hommes (CPH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360>)